

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 34
Pouvoirs : 10
Votants : 44

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/01/2022

Le 27 janvier 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des fêtes, boulevard des combattants, à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Bernard REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE).

Secrétaire de séance : Anne-Marie DEGUEURCE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Mise à jour du projet de territoire Dombes Saône Vallée

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le premier projet de territoire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a été adopté le 27 février 2017.

À la suite du renouvellement général de 2020, il a été décidé de mettre à jour ce projet de territoire.

Initialement, il avait été prévu de pouvoir réunir l'ensemble des conseillers municipaux lors d'une ou plusieurs réunions pour réaliser ce travail en commun.

Malheureusement, le contexte sanitaire, fortement dégradé depuis le mois de mars 2020 du fait de la pandémie liée à la Covid, n'a pas permis d'organiser ces réunions.

Face à ces difficultés mais certain de l'intérêt de mettre à jour ce projet de territoire, il a été décidé d'en confier la mission aux commissions thématiques créées par le Conseil communautaire lors de la séance du 25 juin 2020. Pour mémoire, ces commissions comprennent chacune 2 membres conseiller municipal ou conseillère municipale de chaque commune.

Ainsi, lors de plusieurs dizaines de réunions tenues entre octobre 2020 et juin 2021, les commissions ont ainsi pris connaissance du précédent projet de territoire, ainsi que du SCOT approuvé en 2020, puis des résultats des consultations publiques réalisées en ligne sur le PCAET et le programme de réduction des déchets. Sur ces bases, les commissions ont réfléchi et débattu pour définir une feuille de route pour les 10/15 prochaines années dans chaque domaine/compétence comprenant :

- Un diagnostic
- Des enjeux
- Une stratégie
- Un plan d'actions.

Les travaux de chaque commission ont été rassemblés dans un document unique, qui a été soumis au bureau du 7 octobre 2021.

La nouvelle version amendée des remarques des membres du bureau a été mise au débat du Conseil communautaire, réuni le 17 janvier 2022, en commission générale au Galet à Reyrieux.

La version issue de ce dernier débat est présentée aujourd'hui en séance du conseil communautaire pour validation (cf projet en pièce jointe).

Le résultat de ce projet de territoire a pour objet de définir les axes du développement du territoire pour les 10/15 prochaines années et les voies choisies pour atteindre ces objectifs de développement.

Ce projet de territoire donne le cap pour les actions intercommunales et a l'ambition d'être un document de référence vis-à-vis de nos partenaires et nos interlocuteurs (Etat, Région, SCOT, intercommunalités voisines, ...). Il s'agit d'un engagement pour le territoire qui pourra évoluer et être réévalué en fonction des évolutions institutionnelles et des capacités budgétaires de la CCDSV. Dans ce sens, chaque année, il sera demandé aux commissions thématiques de suivre l'avancée du plan d'actions du projet de territoire.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/01/2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 42 voix Pour et 2 Abstentions (M. CHARRONDIERE pouvoir à M. REY et Mme LEGHNIDER pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI) :

- ✓ **D'ADOPTER** le projet de territoire de la CCDSV tel que joint ;
- ✓ **DE DIRE** que son avancement sera fonction des capacités budgétaires de la CCDSV, dont la programmation pluriannuelle budgétaire sera soumise à l'avis du conseil communautaire chaque année dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.
- ✓ **DE DIRE** que, afin ce document soit pleinement partagé à l'issue du vote du conseil communautaire, ce document sera remis à l'ensemble des conseillers mais également aux membres des commissions thématiques au cours du mois de février. Il sera également publié sur le site internet de la CCDSV.

- 2 FEV. 2022

A Trévoux, le 27/01/2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210127-2022C01-AG
Affichage le : - 2 FEV. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

